

SÉANCE DU

23 JANVIER 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Nomination d'un
candidat à la licence
d'entrepreneur de
spectacles**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 24 janvier 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 24 janvier 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 janvier 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix neuf, le 23 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 janvier deux mille dix neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Madame DORET, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DILLARD, Monsieur MITAIS, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESJEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Monsieur LEGUAY, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

Avaient donné procuration :

Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Monsieur de l'HERMUZIERE à Madame de JACQUELOT
Madame BURGER à Monsieur LEVEL
Madame AZRA à Monsieur OPHELE
Madame AGUINET à Monsieur HAÏAT
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES
Madame DUMONT à Monsieur LAZARD

Était absent :

Monsieur LETARD

Secrétaire de séance :

Monsieur RICOME

N° DE DOSSIER : 19 B 06

OBJET : NOMINATION D'UN CANDIDAT A LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Une ordonnance de 1945 définit et réglemente la profession d'entrepreneur de spectacles et introduit l'obligation de détenir une licence pour pouvoir exercer cette profession.

La loi du 18 mars 1999 a étendu cette obligation à l'ensemble des organismes du secteur privé ou public concourant à la représentation publique d'un spectacle dit « professionnel ».

La Ville est concernée par cette obligation puisqu'elle gère en régie le Théâtre Alexandre Dumas, la Salle Jacques Tati et organise des spectacles dans différents lieux de la Ville. Elle doit donc désigner une personne physique susceptible de candidater auprès du représentant de l'État à l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacles.

Il est nécessaire de proposer une candidature pour les licences suivantes :

- exploitation de lieux de spectacles (catégorie 1), pour le Théâtre Alexandre Dumas, la Salle Jacques TATI et le Manège Royal ;
- diffusion de spectacles (catégorie 2) ;
- production de spectacles (catégorie 3), notamment pour les concerts de la Maison Claude Debussy, de l'Avent, au kiosque de la Terrasse du Château et les spectacles organisés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Pour la période 2016-2019, Monsieur Benoît BATTISTELLI qui remplit toutes les conditions exigées à l'obtention de la licence, avait été désigné dans les trois catégories.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner à nouveau Monsieur Benoît BATTISTELLI comme candidat au renouvellement des 3 licences dont la validité expire en novembre 2019, pour la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

DESIGNE Monsieur Benoît BATTISTELLI comme candidat auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Yvelines au renouvellement des 3 licences d'entrepreneur de spectacles pour la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye



La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.